

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

Le quatorze Décembre deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRALT, M. Michel GORNARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES et M. Philippe FAUCON

ETAIENT ABSENTS : Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN et M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Pierre BLANCHARD et Mme Marie-Noëlle AIMARD non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 09 Novembre dernier, Monsieur le Maire indique que cette réunion est la dernière de l'année et remercie vivement chacun, du travail accompli. Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire explique que la Commune de Chef- Boutonne répond aux critères d'éligibilité (nombre d'habitants et potentiel fiscal) pour bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire. L'ATESAT est définie par le Décret du 27 Septembre 2002 pris en application de l'article 1 de la loi du 11 décembre 2001 et se formalise par une convention qui régit les relations entre la DDEA (DDT) et la commune.

La commune bénéficie déjà de cette convention depuis le 01/01/07.

Cette mission comporte

- une assistance technique de l'Etat qui ne supplée cependant pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité de la commune. Elle ne peut non plus suppléer à des missions de maîtrise d'œuvre.
- des missions optionnelles (l'assistance sécurité routière, l'élaboration de programme d'investissement de voirie, la gestion du tableau de classement de la voirie, l'étude et la direction travaux voirie inférieurs à 30 000 € et d'un montant annuel maximum de 90 000 €)

Cette convention d'une durée d'un an, à compter du 01.01.2010, pourra être renouvelée 2 fois par tacite reconduction et pourra donner lieu à un avenant pour toute modification notamment quant au choix des options qui sera fonction des besoins de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de cette nouvelle convention ATESAT et souhaite d'ores et déjà, eu égard aux besoins de la commune, intégrer les options proposées. Le montant annuel de ce concours de l'Etat ainsi renouvelé, s'élève à : 1 652.25 € décomposé comme suit : coût annuel de base : 1 151.56 € + options: 500.69 € (Rappel 2009 : 1795 €)

DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE »

La mise en œuvre de la politique locale de la sécurité routière s'appuie outre les mesures réglementaires et les lois votées, sur plusieurs outils dont le Document Général d'Orientations (DGO). Ce document pluriannuel fixe les enjeux et orientations d'actions de la politique locale de sécurité routière pour les 5 ans à venir. Afin de donner toute son envergure à la lutte contre l'insécurité routière, Madame la Préfète souligne l'importance de ce relais que constituent les élus, pour contribuer à la baisse de l'accidentalité. Ainsi il est demandé de désigner un « correspondant sécurité routière ».

Monsieur le Maire invite les candidats à se manifester. La candidature spontanée de Monsieur Patrick COIRALT est acceptée à l'unanimité.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE « Marguerite GURGAND » TARIFS D'ABONNEMENT ET MODALITES DE PRET 2010

Madame Sylvie COUTEAU adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse » présente la réflexion de la commission menée en partenariat avec Christelle FILIPPINI et Christiane MONTEL adjoints du patrimoine.

Ainsi sur proposition de la commission, le Conseil Municipal adopte le règlement applicable au 1^{er} Janvier 2010, en tenant compte des adaptations ou modifications suivantes :

- *En cas de perte ou de détérioration, les documents seront remplacés au prix du neuf par l'emprunteur. Pour les DVD ce montant sera majoré des droits de prêt*
- *Le montant de l'abonnement annuel sera de 4 € pour les chef-boutonnais et de 6 € pour les personnes habitant hors commune*

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010

Monsieur le Maire rappelle brièvement que Elodie BRUNAUD adjoint administratif a été désignée coordonnatrice et Valérie INGLIN élu référent de l'opération de recensement qui se déroulera auprès de la population du 21 janvier au 21 février 2010.

Cette campagne s'organise avec le concours de l'INSEE et le soutien financier de l'Etat à concurrence de 4 850 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire,

- considérant que le district sous la responsabilité de chaque agent recenseur ne doit pas comporter si possible plus de 250 habitants, décide de créer 5 postes d'agents recenseurs qui seront rémunérés sur la base de 2.50 € bruts par fiche foyer, de 32 € par session de préparation (2 sont prévues) et de l'indemnisation des frais kilométriques, étant précisé que les périodes de travail sont du 04 au 15 janvier 2010 et du 21 Janvier au 21 février 2010. La rémunération est calculée eu égard à la mission et non pas au temps passé car il peut être très variable selon les agents
- prend note que 9 candidatures ont été reçues, des auditions seront organisées avant la fin de l'année pour faire le choix de 5 agents dont les coordonnées seront largement communiquées pour cautionner leur passage dans chaque foyer.

REFECTION DU PONT SICARD – INSPECTION DETAILLEE

Monsieur le Maire précise que la consultation a été lancée en vertu d'un cahier des charges établi par les soins de la DDEA dans le cadre de l'ATESAT 2009. Les critères de choix retenus par la commission « Finances – Marchés publics » étaient le Prix pour 70% et les Références pour 30%. La commission a procédé, en présence d'Alain Courtois (DDEA) à l'ouverture et à l'analyse des 6 plis respectivement présentés par CETE (Les Ponts de Cé 49), GINGER ENVIRONNEMENT (Niort79), GETEC (Bagneux 92), BOAS (Décines 96), CONCRETE (Rézé 44) et INGEROP (Mérignac 33)

Il est précisé que cette étude se décompose de l'inspection détaillée particulière de l'ouvrage (IDP), de la restitution des résultats de la campagne et des préconisations de travaux avec précision de l'enveloppe financière correspondante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- entérine la proposition de la commission et décide ainsi de confier cette mission à C.E.T.E de L'Ouest pour un montant global de 5 300 Euros TTC.
- mandate le Maire pour solliciter une aide du Conseil Général des Deux-Sèvres dans le cadre de la dotation « Aide à la décision » qui est attribuée à la commune. Cette subvention sera de 50% du montant HT de l'étude.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL – RUE HELIOT

Joel PROUST Adjoint chargé des « Travaux et Infrastructures » donne le résultat de la consultation menée pour les travaux d'assainissement pluvial dans la Rue Héliot, côté sud depuis la rue des Chalets, dont le principe avait été adopté lors de la séance du 09 Novembre.

L'unique critère de choix retenu par la commission « Finances – Marchés publics » était le Prix ; ce chantier ne présentant pas de spécificité particulière. La commission a procédé, vendredi 11 décembre après midi, en présence d'Alain Courtois (DDEA) à l'ouverture et à l'analyse des 4 plis respectivement présentés par MLTP, SA GUILLON, STPM et BERNARD TP (L'entreprise DELAIRE n'ayant pas répondu).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- entérine la proposition de la commission et décide ainsi de confier la réalisation de ces travaux programmée fin Février 2010, à la SA GUILLON pour un montant de 11 095.29 € TTC (30% inférieur au montant de l'estimation).

AMENAGEMENT D'UN POLE ASSOCIATIF ET CULTUREL

Monsieur le Maire commente le résultat de la consultation menée au titre de l'aménagement du Pôle associatif et culturel. La commission « Finances – Marchés Publics » a procédé à l'ouverture des offres en présence de Monsieur Maret Economiste, le 30 novembre dernier.

Le nombre d'offres par lot était respectivement de

<u>Lot 1</u> désamiantage : 1	<u>Lot 2</u> gros œuvre démolitions : 6	<u>Lot 3</u> charpente bois : 2
<u>Lot 4</u> couverture zinguerie : 4	<u>Lot 5</u> menuiseries aluminium : 2	<u>Lot 6</u> menuiseries intérieures : 2
<u>Lot 7</u> cloisons sèches : 4	<u>Lot 8</u> peinture sols collés faïence : 4	<u>Lot 9</u> ascenseur : 6
<u>Lot 10</u> électricité : 4	<u>Lot 11</u> plomberie chauffage ventilation : 4	

L'analyse des offres a été réalisée du 1^{er} au 11 décembre 2010 puis commentée aux membres de la commission par l'Economiste et Monsieur TROCME architecte de l'Atelier du Trait.

Monsieur le Maire commente le tableau récapitulatif des offres que le maître d'œuvre et la commission proposent de retenir.

Le Conseil Municipal se réjouit de la présence de deux entreprises chef-boutonnaises parmi les entreprises retenues mais regrette malgré tout qu'il n'y en ait pas davantage soit parce qu'elles n'ont pas présenté d'offres, soit parce qu'elles n'ont pas pu être retenues.

A ce propos, Monsieur le Maire rappelle que l'analyse a été réalisée en toute objectivité. L'offre la mieux disante, a été appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après :

- Le prix des prestations : 60%
- Les éléments techniques permettant d'apprécier la provenance des principales fournitures, la méthodologie d'exécution des ouvrages et délais d'exécution, les moyens humains affectés au chantier, l'installation sur le chantier (propre à chaque corps d'état) et des dispositions envisagées pour chantier à faible nuisance : 40%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de retenir l'option qui concernait le crépissage du bâtiment et qu'il est compte tenu du résultat global des offres, opportun esthétiquement et financièrement de le faire faire simultanément pour avoir un bâtiment totalement rénové.
- attribue les lots conformément au tableau suivant pour un montant global de travaux de 506.787.48 € TTC.

RECAPITULATION DES OFFRES MIEUX-DISANTES

ONT REPONDU A L'APPEL D'OFFRES

N°	Désignation	Entreprises	PROPOSITION DES ENTREPRISES		Estimation BASE	
			Base en € TTC	Base + option 2 en € TTC	APD € TTC	DCE € TTC
1	DESAMANTAGE	PAURION Gérard	7 990.22	7 990.22	7 800.00	13 276.00
2	GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	LEGRAND Yves	152 436.54	176 689.84	152 852.00	162 591.00
3	CHARPENTE BOIS	ROY Jean Pierre	24 989.45	24 989.45	24 612.00	24 000.00
4	COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	PAURION Gérard	29 286.82	29 286.82	32 196.00	29 000.00
5	MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE	MOYNET ALU	32 000.17	32 000.17	32 660.00	37 497.00
6	MENUISERIES INTERIEURES - ESCALIER	MERCIER ET FILS	36 199.06	36 199.06	34 684.00	42 385.00
7	CLOISONS SECHES	RENAUPLATRE	24 535.51	24 535.51	22 504.00	22 000.00
8	PEINTURE - SOLS COLLES - FAIENCE	NAULIN / NICOLEAU	46 779.60	40 027.00	49 912.00	47 962.00
9	ASCENSEUR	CFA - Division de N.S.A.	29 122.60	29 122.60	30 000.00	30 300.00
10	ELECTRICITE	EEAC	51 404.43	51 404.43	54 000.00	54 537.00
11	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	DESCHAMPS LATHUS	54 542.38	54 542.38	55 000.00	52 266.00
		TOTAL TTC	489 286.78	506 787.48	496 220.00	515 814.00

Il est précisé qu'une 1^{ère} réunion de lancement de l'opération est programmée dès le 11 Janvier 2010.

**GARENNE DU BOIS AUX PINS
POINT SUR LE DOSSIER – ATTRIBUTION DU PASS FONCIER**

Point sur le dossier :

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour 5 parcelles sont réservées par des particuliers et que des contacts sont en cours avec plusieurs autres candidats à l'achat.

Puis il répond à Loïc RANCHERE qui demande pourquoi le chantier est arrêté. Monsieur le Maire indique que les contacts du maître d'œuvre avec les concessionnaires n'avaient pas été formalisés et que leurs réponses sont impératives pour la suite des travaux. La situation sera régularisée dès le début de l'année, ce qui ne devrait pas notablement retarder le planning, dans la mesure où le beau temps de l'arrière saison avait prendre de l'avance sur ce même planning.

Ainsi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis d'ERDF pour un raccordement des parcelles sur le transformateur situé sur le chemin au nord de la parcelle, moyennant la somme de 10 429.29 € TTC qui seront affectés au budget principal puisque ces travaux sont de la compétence de la collectivité et ne peuvent être imputés au lotissement donc au budget annexe et donc ne peuvent être pris en compte pour le prix des parcelles.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer quant aux modalités d'examen des demandes de pass-foncier (4 sont actuellement formulées) parmi les 3 possibilités :

Octroi par le Conseil Municipal, Mandat donné à une commission ou Externalisation de la décision vers le CIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate la commission « Finances-Marchés Publics » pour l'étude des dossiers. Du fait de sa qualité de constructeur Monsieur Joël PROUST membre de la commission précise qu'il ne siègera pas lors des réunions organisées sur ce sujet. Le Conseil Municipal accepte que Madame Sylvie MAGNAIN candidate, le remplace.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE – POINT SUR LE DOSSIER

Monsieur le Maire présente en 3D, l'avant projet corrigé du fait des remarques formulées à l'occasion de la réunion publique et des réflexions et suggestions des membres de la commission.

Au gré de la discussion qui durera une heure, le débat s'oriente sur les sens de circulation. Les abords des écoles rue de l'hôtel de ville et avenue Auguste Gaud ainsi que le carrefour de Javarzay restent des points à préciser. Un plan est attendu pour connaître les possibilités Avenue Auguste Gaud.

Les élus échangent sur les conséquences des diverses hypothèses. Monsieur le Maire souligne que ce débat permettra d'arriver à un consensus car la volonté n'est pas de privilégier les uns au détriment des autres mais bien de considérer l'intérêt général.

Une réunion publique programmée le 02 Février 2010, sera annoncée dans la prochaine édition du journal «Couleur à la Une » ainsi que sur le site Internet de la commune www.chef-boutonne.fr pour que chacun soit clairement informé, se sente concerné par ce projet et participe à sa conception.

TARIFS DE L'EAU 2010

Monsieur le Maire commente les évolutions du tarif de l'eau en détaillant la part Véolia concessionnaire et la part communale que reverse Véolia à la collectivité. Il explique le montant de la participation versée au Syndicat B majorée cette année d'une TVA à 19.6%. Monsieur GORNARD délégué au Syndicat 4b dont il est le vice-président, souligne que cette TVA perçue à tort sera reversée aux Collectivités. Monsieur le Maire précise que cette information qui aurait été utile plus tôt, facilite l'équilibre du budget et indique qu'il convient alors de reconsidérer à la baisse, la proposition de tarifs 2010 de la commission « Finances – Marchés Publics ».

Ainsi le Conseil Municipal après en avoir délibéré et sous réserve que cette information soit confirmée par le Syndicat 4B,

décide à l'unanimité, de maintenir le tarif de l'abonnement à 35 € et fixe le tarif 2010 du m3 maintenant uniformisé quelle que soit la consommation, à 0.420 € ce qui représente une augmentation de 3.7% par rapport au tarif 2009 de la 1^{ère} tranche qui concernait le plus grand nombre (de 01 à 600m3).

ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

Madame Sylvie MAGNAIN indique, qu'après avoir été évoqué au sein de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou pour permettre une commande groupée pour les communes qui souhaitent s'équiper, l'achat de 2 défibrillateurs sera concrétisé moyennant la somme de 4 054.44 € TTC, pour une installation sur le complexe sportif et Place Cail. Monsieur le Maire précise que Monsieur Cyril GENDRAUX responsable du centre de secours de Chef-Boutonne sera contacté pour organiser une formation.

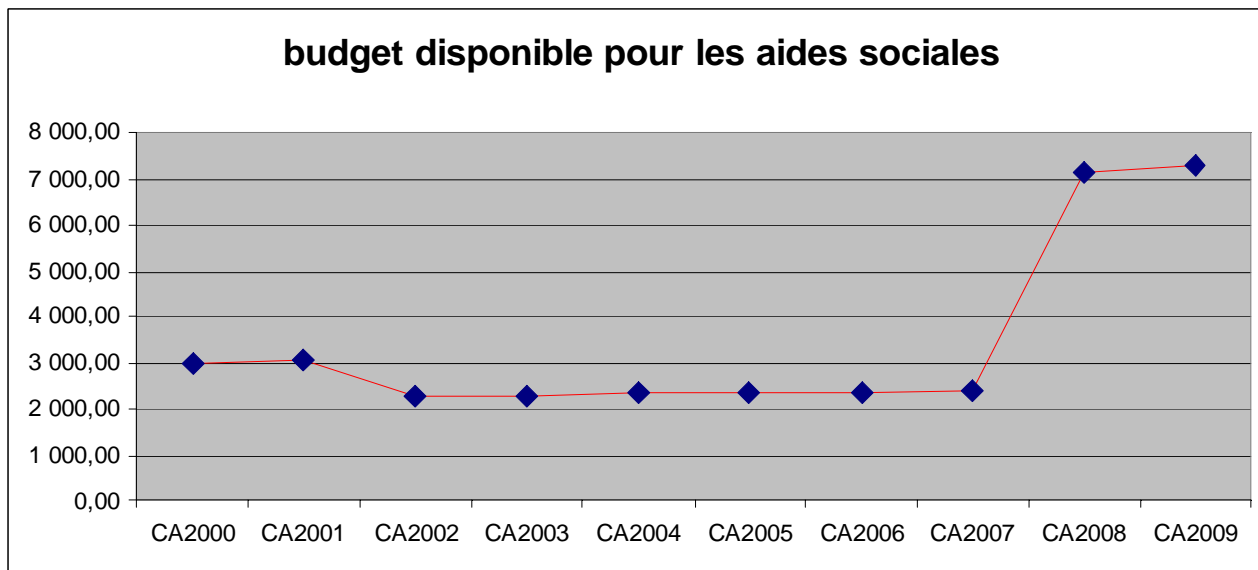
POLITIQUE D'AIDES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire indique que le Centre Communal d'Action Sociale a travaillé à l'élaboration d'un règlement pour diversifier et adapter les aides aux besoins de la population et passe la parole à Mme MAGNAIN Sylvie, adjointe chargée des affaires sociales. Le CCAS a validé ce règlement sera applicable à compter du 01 Janvier 2010.

Elle commente les diverses aides ainsi possibles et souligne

- la mise en place de prêts possibles pour aider au financement d'équipements essentiels, d'un montant maximum de 90% de la dépense, limité à 300 € remboursable en 20 mois maximum,
- l'intervention croisée pour maintien dans le logement (FSL, loyer, eau, électricité...)
- la reconduction de formations pour aider à la gestion du budget du foyer,
- la volonté de mettre en place une aide aux activités culturelles et sportives (en cours de réflexion)

Elle présente également l'évolution du montant des crédits inscrits au budget du CCAS depuis 2000 pour les actions d'aides sociales, montant qui illustre d'une part les situations délicates de plus en plus nombreuses et d'autre la volonté municipale d'y faire face et d'organiser de nouvelles actions.



CAMPAGNE DE VACCINATION GRIPPE A

Afin de faciliter l'accès au centre de vaccination de Melle, et pour répondre à une demande formulée auprès de la mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un service de transport réservé aux chef-boutonnais ne disposant pas de moyens de locomotion pour s'y rendre. Ce service gratuit, aura lieu, en accord avec le centre, tous les vendredis matins étant précisé qu'un report la semaine suivante sera envisagé si moins de 2 personnes sont intéressées simultanément.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter le secrétariat pour toute précision. Les cabinets médicaux en seront informés.

ECRITURES COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux virements de crédits nécessaires en fin d'exercice 2009.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

- donne le compte rendu de la réunion bilan avec les pêcheurs, le 13 décembre 2009
- informe d'une prochaine rencontre avec l'association PECH pour discuter du règlement 2010
- indique que, pour la 1^{ère} fois, les familles ont été invitées à partager le repas de Noël avec les pensionnaires

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique qu'une information sera distribuée en début d'année sur la charte « Terre Saine » et l'engagement collectif qui en découle, en même temps que les journaux municipaux.

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- informe les élus que le site officiel de la commune a été visité 2037 fois depuis la fin octobre 2009.
- demande aux élus de réfléchir à des propositions pour dénommer le Pôle Associatif. Il est d'ailleurs précisé que l'imagination des chef-boutonnais sera également sollicitée à travers « Couleur Boutonne »

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- indique que la commission travaille sur la mise en place d'un conseil municipal de jeunes, l'organisation des manifestations 2010.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse la liste des travaux réalisés ou en cours : crépissage des bâtiments communaux, mise en place d'un filet de sécurité dans l'escalier de la mairie
- arrête une date pour la prochaine réunion de la commission : le 11.01.2010
- organise le 23.12.2009, un déplacement de plusieurs élus avec Messieurs Debenest et Gaildrat responsables de l'association locale « truite Chef-boutonnaise A.A.P.P.M.A, le long de la Boutonne pour recenser les priorités d'actions à envisager avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 0 heures 40 :

- Une réunion de concertation s'est tenue en mairie pour disposer d'une information exhaustive concernant les manœuvres de pelles afin de connaître clairement les droits et devoirs des propriétaires qui seront ensuite réunis en début d'année.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 15 Janvier 2010 au Centre Culturel
- Félicitation au TTCB pour sa montée en Nationale 2
- Des travaux conservatoires et de mise en sécurité seront réalisés sur les plafonds de l'Eglise Notre Dame
- La commune dispose de 2 logements vacants au 01.01.2010. Toute personne intéressée peut se manifester en mairie
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 18.01.2010
- Monsieur GORNARD informe de la dégradation des chemins occasionnés par les passages de camions du chantier des bassines. Contact sera pris avec l'entreprise.
- Madame RAGOT demande l'autorisation qui lui est accordée, d'ouvrir la barrière du stade, pour permettre l'accès aux véhicules des bénéficiaires des distributions alimentaires organisées à l'Espace Kennedy.

Puis les élus sont invités à partager le verre de l'amitié à l'occasion de cette dernière séance 2009

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 14 décembre.2009.

Le Maire,
Fabrice MICHELET